ISPPC
Cité de l'Enfance
Pôle Enfance et Formation

2020

Les Marcheurs

Centre de Vacances 2020-2023

Siège social : 1, Boulevard Zoé Drion, 6000 CHARLEROI

071/92.53.20 - pole.enfance.formations@chu-charleroi.be

PROJET D'ACCUEIL

CENTRE DE VACANCES : « LES MARCHEURS »

PRÉSENTATION DU MILIEU D'ACCUEIL

Le Centre De Vacances « Les Marcheurs » se situe à Gerpinnes Flaches, rue Paganetti 2 à 6280 Gerpinnes et à l'école de la Communauté Française, rue de Bertransart, 6280 Bertransart. Il est à 3 kms du centre de Gerpinnes, à 15 kms de Charleroi et à 2 kms de la N5 (rond-point « du Marcheur »).

Ce milieu d'accueil est un Centre De Vacances faisant partie de l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (I.S.P.P.C.), dont le siège social est situé Boulevard Zoé Drion, 1 à 6000 CHARLEROI.

Le Centre De Vacances « Les Marcheurs » s'étend sur 2 sections : Bertransart et Flaches.

Ils accueillent des enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans pendant une tranche horaire comprise entre 6h30 et 18h30. La capacité d'accueil maximale peut varier en fonction du nombre de locaux attribués par le pouvoir organisateur des écoles de Gerpinnes.

INTRODUCTION

En retrait des grandes Villes et à la fois à proximité des axes routiers, le Centre de Vacances « les Marcheurs » se situe dans un environnement campagnard, calme et agréable. Les différentes sections offrent aux parents de la commune de Gerpinnes et des alentours, un service d'accueil de qualité basé sur un projet pédagogique, porté par des équipes motivées. Les différentes thématiques abordées pendant les Centres De Vacances répondent sensiblement aux demandes des enfants et des parents. Le Centre de Vacances « Les Marcheurs » offre également un accueil adapté aux parents qui leur permet de concilier leur vie professionnelle et privée en garantissant des horaires élargis compris entre 6h30 et 18h30. Le partenariat avec la commune de Gerpinnes et les ressources mises à notre disposition permettent d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir les richesses de la commune et de ses alentours.

HISTORIQUE

Les Centres De Vacances sont des « services d'accueil » d'enfants qui sont proposés pendant les vacances scolaires. Durant ces périodes spécifiques, ce sont des équipes d'animation qualifiées qui ont pour missions de « contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (décret du 17 mai 1999).

Le service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C. met à la disposition des parents différents Centres De Vacances répartis sur différentes communes.

FINALITÉ

Le service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C. vise la mise en place d'un lieu où :

- L'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs. Ce qui implique que tout enfant a sa place dans ce cadre d'accueil sans restriction de milieu social, de race, de handicap, etc.
- Les besoins de chaque enfant sont pris en compte à des fins éducatives où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées, un lieu où il peut communiquer avec autrui, où il peut s'organiser et s'évaluer.
- L'enfant s'épanouit et n'est pas dans un lieu occupationnel. Un lieu où face à l'autonomie des adultes, l'enfant se sent suffisamment prêt et encouragé à prendre lui aussi son autonomie.
- Intégré à son environnement, celui-ci tiendra en compte les réseaux existants et les partenaires sur le terrain et ce dans le respect de sa cellule familiale.
- Professionnels, parents et enfants se retrouvent dans une logique de partenariat.

PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 1977, Gerpinnes, commune de la Province de Hainaut, comprend les anciennes communes d'Acoz, Loverval, Gougnies, Joncret et Villers-Poterie ainsi que les trois hameaux Fromiée, Hymiée et Lausprelle. La superficie est de 4.710 hectares et le réseau routier gerpinnois est de 230 km.

Le Folklore à Gerpinnes est un élément extrêmement important. Étant situé dans ce que l'on appelle <u>l'Entre-Sambre-et-Meuse</u>, Gerpinnes fait partie des communes qui ont pour folklore principal les <u>marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse</u>. À côté de cela, les différents villages de l'entité vivent également au rythme des traditionnels « Grands Feux ». Chaque année, pour fêter la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps, chaque village de l'entité organise un « grand feu ». Au sommet d'un bûcher, on brûle symboliquement le " <u>Bonhomme Hiver</u>". Par cette tradition, on entend saluer le retour des beaux jours.

PUBLIC CIBLE

Les enfants accueillis aux « Marcheurs » sont âgés de 2,5 ans à 12 ans. Le milieu d'accueil favorise l'inclusion harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leur différence.

LES MISSIONS D'UN CENTRE DE VACANCES

Le Centre De Vacances est un « service d'accueil » pour enfants pendant les vacances. C'est un lieu de projets proposant un accueil de qualité, visant un but pédagogique et encadré par des équipes d'animation qualifiées.

Les grands objectifs des Centres De Vacances sont de favoriser :

- le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, d'activités extérieures, ...
- la créativité, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions par le biais d'activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.
- l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Tout cela se traduit dans un programme d'activités ambitieux, varié et adapté à l'âge, aux compétences et aux attentes de chaque enfant.

NOTRE PÉDAGOGIE

Notre Centre De Vacances organise avec sérieux et imagination les animations qui seront proposées aux enfants. Elles font l'objet d'une préparation minutieuse dans l'esprit du projet pédagogique spécifique du Centre De Vacances, tout en laissant une place pour la créativité et les attentes des enfants.

Notre pédagogie est centrée sur l'enfant, individu en développement avec un potentiel et une personnalité qui lui sont propres.

Nous visons l'épanouissement social de l'enfant sans jamais oublier qu'il est en vacances.

Les objectifs définis ci-dessous permettent de faire un lien avec notre objectif social qui consiste à donner un sens à ces différentes actions.

OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Renforcer la " confiance en soi " de l'enfant ou du jeune ;
- Susciter la prise d'initiative ;
- Assurer l'autonomie;
- Favoriser la solidarité et la coopération ;
- Soutenir le développement d'un certain nombre d'éléments de la personnalité (vision sociale, concertation, esprit critique, tolérance, esprit d'équipe, respect de l'autre, ...);
- Favoriser l'épanouissement physique, psychologique, social et culturel ;
- Favoriser la créativité et l'accès à la culture ;
- Favoriser l'intégration sociale dans le respect des différences.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont propres à chaque période de vacances et sont repris dans une annexe au projet d'accueil. Ils sont déterminés, en équipe, lors des réunions de préparation vacances. Cette annexe comprend les éléments suivants :

- Les objectifs spécifiques choisis en fonction des constats faits lors des évaluations réalisées à la fin de chaque période de vacances et les demandes particulières des enfants. Ils sont en lien avec les objectifs généraux.
- La thématique définie par les animateurs en fonction des objectifs spécifiques choisis. Cette thématique peut changer chaque semaine de vacances comme être commune à plusieurs.
- Les moyens c'est-à-dire les outils et les actions mis en place.
- La journée type d'animation comprenant le déroulement d'une journée, l'accueil, les activités, les moments en ateliers, ...
- Le planning des activités.
- Les ressources humaines liées au lieu d'accueil pendant les vacances.

MOYENS MIS EN PLACE

ACTIVITÉS

ORGANISATION DES ÉQUIPES

A) TAUX D'ENCADREMENT

Afin de garantir un accueil de qualité, l'encadrement est adapté au nombre d'enfants :

- Un animateur par groupe de huit enfants de moins de six ans ;
- Un animateur par groupe de douze enfants âgés de plus de six ans ;
- Un animateur sur trois au moins doit être porteur du brevet d'animateur Centre De Vacances selon les critères relatifs au décret ;
- Un coordinateur Centre De Vacances.

B) OUALIFICATION DU PERSONNEL

Les personnes qui composent l'équipe sont des travailleurs salariés porteurs du titre d'animateur. L'ensemble des animateurs sont engagés par le Pouvoir Organisateur de l'I.S.P.P.C. sous contrat à durée indéterminée, déterminée ou sous contrat de remplacement. Ils ont des formations et une expérience professionnelle diversifiées qui permettent de fructueux échanges d'idées et de compétences.

C) FORMATION DES ÉQUIPES

Le service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C. encourage la formation continue et l'accompagnement de ses travailleurs.

Aussi, en réponse à leurs besoins, le **service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.**, agréé et reconnu par l'O.N.E. en tant qu'opérateur de formation continue, propose à ses travailleurs un plan pluriannuel d'accompagnement et de formations des équipes du secteur 2,5-12 ans.

Le transfert des acquis de formation s'organise lors de réunions ou par la mise en pratique des acquis sur le terrain.

D) ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

Tout au long de l'année, l'accompagnement des équipes est assuré par les responsables de projets. Chaque secteur géographique à son propre responsable de projet. Toutefois, durant la période des vacances, c'est un coordinateur (Référent) Centre de Vacances qui assure les missions citées ci-dessous.

Celui-ci a pour mission de coordonner la mise en place des actions et des valeurs pédagogiques du **Pôle Enfance et Formations de L'ISSPC** tout en respectant les règles en vigueur liées aux Centres de vacances.

Il assure l'accompagnement des équipes dans la mise en place organisationnelle de projets. Il anime des réunions, des groupes de travail et de réflexion, favorise l'élaboration d'outils permettant l'évolution de son équipe.

Il coordonne la gestion des ressources humaines, la gestion des horaires et les relations avec les différents partenaires.

Il évalue le travail des animateurs tant au niveau du travail en équipe qu'au niveau individuel.

E) COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE

Les temps de préparation de vacances sont des moments propices à la communication. Ici, toute l'équipe se trouve présente durant un même laps de temps. On discute non seulement des préparations vacances (activités, échanges entre collègues, mise en place de conduites communes, ...) mais également de tout ce qui concerne les enfants.

Durant les périodes de vacances, l'outil privilégié pour communiquer est le cahier de relais. Celui-ci est consulté par chaque animateur en début de prestation. Il contient toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe que ce soit au niveau des enfants, de l'équipe, des parents ou autres. Chaque membre de l'équipe y indique tous les renseignements utiles pour lui et ses collègues.

F) CONTINUITÉ D'ACCUEIL

L'enfant est accueilli chaque jour par une équipe d'animateurs. Cette équipe est composée de plusieurs personnes qui resteront fixes durant toute la période de vacances pour en assurer la stabilité.

De cette façon, le maintien des repères pour les enfants, leurs habitudes et le maintien des liens avec l'animateur se feront dans de bonnes conditions. Ces repères au niveau des personnes et des limites communes de l'équipe favoriseront le sentiment de sécurité de l'enfant.

G) EVALUATION DE L'ÉQUIPE

Chaque membre du personnel du **Pôle Enfance et formations de l'ISPCC** est évalué tout au long de sa carrière afin de dresser un bilan des compétences ainsi que de son adéquation par rapport à la fonction et au poste de travail occupé. L'évaluation des membres du **Pôle Enfance et Formations de l'ISPPC** est prévue au règlement de travail. Elle est considérée comme un outil d'amélioration de la qualité du travail. Elle est inscrite dans une dynamique de gestion des ressources humaines.

PRÉPARATION DES ACTIVITÉS

A) DES RÉUNIONS D'ÉQUIPES

Avant chaque période de vacances, des réunions préparatoires sont organisées. Sont présents, à ces réunions, les animateurs ainsi que le référent Centre De Vacances (Coordination Centre De Vacances). Ces moments permettent :

- de se fixer des objectifs en lien avec le projet pédagogique du service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.;
- de mettre sur pied des projets qui vont être mis en œuvre avec les enfants ;
- de préparer les fiches d'activités ;
- de faire connaissance avec ses collègues ;
- de réfléchir autour de la mise en place de repères (accueil, limites, infrastructures, ...);
- d'échanger des informations sur les enfants accueillis, ...

Pour tout cela, les animateurs s'inspirent de différentes sources : documentation en bibliothèque, référentiels, personnes ressources internes ou externes, ...

B) MÉTHODOLOGIE

Les temps d'accueil des Centres De Vacances mettent en avant une organisation selon une des méthodologies suivantes : organisation par ateliers, par thématiques ou encore par la mise en place de projets.

Les thématiques: celles-ci sont déterminées lors d'une préparation vacances par les animateurs tout en tenant compte des suggestions faites par les enfants lors des périodes de vacances précédentes. Ces thématiques vont se décliner sous forme d'activités qui rythmeront la journée. Elles sont déterminées pour l'année complète et identiques pour tous les milieux d'accueil.

Les ateliers : différents ateliers sont proposés aux enfants. Un certain nombre de places est prévu pour chacun d'entre eux. Les activités proposées vont du modelage aux jeux symboliques en passant par les ateliers créatifs ou encore les jeux de construction, ... Cette façon de faire permet à l'enfant de poser des choix, d'organiser son temps, de gérer ses interactions sociales, ... et de prendre une part active dans la dynamique de groupe.

Les projets : la mise en place de projets se décide lors des préparations vacances en tenant compte des propositions des enfants et des animateurs. Le choix des actions, leur planification, leur gestion commenceront lors des réunions préparatoires et se poursuivront avec les enfants. Cette implication leur permettra de prendre une part active dans le déroulement du projet et d'en être acteur.

C) RÉPARTITION DES ENFANTS

Pour les activités, les enfants sont répartis en plusieurs groupes équilibrés en fonction de leur âge et/ou de leur développement. Les différents locaux sont aménagés avec du matériel adapté selon le type d'animation proposée.

A certains moments de la journée, notamment lors de l'accueil du matin et du soir, les enfants sont réunis tout âge confondu. Les plus grands aident les plus petits et les plus petits s'intéressent aux activités des plus grands, dans un esprit de convivialité, de coopération et d'échanges.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

A) LES TEMPS DE TRANSITION

Au quotidien, l'enfant vit plusieurs temps de transition qui, s'ils ne sont pas bien vécus et accompagnés, peuvent créer de l'anxiété. Ces temps de transition sont liés aux différents moments de la journée : l'accueil du matin, les arrivées et départs de ses camarades, le temps de midi, la sieste, l'arrivée et départ des animateurs, son propre départ du milieu d'accueil, ...

L'animateur restera attentif à ces moments et accompagnera l'enfant tout en respectant son rythme. Parfois, les séparations prennent plus de temps et l'enfant aura besoin d'un laps de temps plus important, comme par exemple, avant de retirer son manteau à son arrivée le matin.

Lors de l'accueil du matin, l'animateur s'informera auprès des parents sur l'enfant : comment s'est passé son sommeil, de quelle humeur est l'enfant ce matin, ... ? Ce temps sera aussi bien sécurisant pour l'enfant que pour le parent.

Il est aussi important que l'équipe mette l'accent sur les transitions aux niveaux des arrivées et départs différents des animateurs. Ces transitions doivent avoir lieu dans un contexte serein : prise de connaissance du cahier de relais ; prise d'informations auprès du collègue que l'on vient relever (ou qui prend notre relais) ; contact avec tous les enfants.

Tout cela est très important car un relais harmonieux favorise la sécurité psychoaffective de l'enfant.

B) LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Les animateurs adaptent les activités en fonction des demandes émises par les enfants notamment lors du conseil de coopération réalisé au terme de chaque semaine de vacances. De cette façon, les enfants sont porteurs de projets et sont acteurs de ceux-ci. Les activités en ateliers sont préconisées car elles favorisent la participation de l'enfant et son expérimentation personnelle.

L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité pourra alors se diriger vers d'autres ateliers ou aura la possibilité de ne rien faire. En effet, c'est un temps de solitude qui lui permet de se retrouver, d'être disponible pour ses émotions, une « pause qui lui permet de se ressourcer avant de revenir à ses occupations habituelles ». Ce moment de rêve est utile à sa réflexion, à l'intuition et à la créativité.

C) AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

« Les Marcheurs » aménagent les espaces en fonction de la tranche d'âge et du nombre d'enfants accueillis. Le mobilier utilisé est adapté aux enfants pour assurer un accueil de qualité et un accueil sécurisé.

Pour les petits, il faut être attentif à ne pas changer l'aménagement trop souvent au risque de déstabiliser les enfants privés d'un repère sécurisant. Aménager l'espace en petits coins répond à leur développement (coin cuisine, petites voitures, poupées, jeux de construction, mais aussi des coins de repos et de détente, ...).

Pour les plus grands, l'aménagement du local est à l'image des groupes qui l'occupent. Différents espaces sont mis en place : animation, jeux de société, coin lecture, ... de sorte à ce chacun puisse y accéder à différents moments de la journée. Les animateurs veillent à aménager les locaux de manière à ce que les enfants se sentent en vacances et non à l'école.

L'espace extérieur est prévu pour permettre à l'enfant de s'extérioriser, de jouer, de courir, de discuter, de se détendre, de pratiquer certains sports, ... C'est un lieu favorisant les échanges, l'épanouissement social et physique de l'enfant ainsi qu'un contact aisé entre tous les enfants.

Des espaces repos sont prévus pour les enfants qui le souhaitent.

D) TYPES D'ACTIVITÉS

A partir de chaque thématique choisie découlera une multitude d'activités :

- ludiques;
- artistiques;
- sportives;
- culturelles, éveil santé nature, éveil scientifique ;
- cognitives;
- activités d'apprentissage (création, manipulation et culinaire) ;
- jeux symboliques;
- lecture vivante,...

Toutes ces activités ont pour but de répondre aux objectifs des Centres De Vacances.

E) TEMPS LIBRE

La notion de « temps libre » sous-entend la mise en place d'activités autonomes encadrées, c'est le temps que l'enfant apprend à gérer seul. Ce qui compte, c'est que les enfants puissent avoir du temps pour agir, pour assimiler ce qu'ils découvrent dans un état de bien-être, tout en se procurant de la détente.

Des moments de détente sont organisés pour les enfants, ce sont des moments où ils disposent de l'espace et du matériel didactique à leur guise. Cela permet de développer des qualités personnelles telles que la socialisation, l'autonomie, la créativité, la prise d'initiative, ... le tout à travers la pose de choix, la gestion de son temps et de ses relations avec ses pairs.

Ce sont des moments où les enfants ont la possibilité de jouer, s'amuser, explorer, ... chacun pour soi ou à plusieurs.

La prise d'initiative, même dans un cadre organisé, est recommandée, les enfants proposent des activités. Ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils font et avec qui, ils prennent des responsabilités.

Jouer, s'amuser avec ses copains occupe une place importante et constitue un élément indispensable dans le développement social de l'enfant. Il apprend un certain nombre d'éléments qui sont importants pour le développement de sa personnalité (vision sociale, concertation, aptitudes sociales, ...). L'enfant se construit aussi à travers les relations à autrui.

F) ORGANISATION DES SORTIES



Les sorties sont planifiées et organisées lors des réunions d'équipe en tenant compte du conseil de coopération fait avec les enfants pendant les vacances.

Plusieurs sorties sont prévues tout au long du déroulement du Centre De Vacances. Elles ont une vocation ludique en lien avec la thématique.

Les animateurs veilleront à organiser des activités extra-muros ne sollicitant pas de supplément financier. Celles-ci ne seront pas obligatoires si les

parents et/ou les enfants ne désirent pas y participer. Dans ce cas, les enfants seront orientés vers un autre groupe le temps de l'activité.

Dans le cadre d'un projet spécifique, une contribution financière accessible est envisageable si les tenants, les aboutissants et les objectifs à atteindre résultent d'une réflexion pédagogique pertinente.

Avant chaque sortie, les animateurs responsabilisent les enfants sur les règles du code de la route. L'animateur est garant de la sécurité de l'enfant, il prendra avec lui une trousse de secours, les fiches « Santé » et le répertoire téléphonique. Il réalisera un badge nominatif pour chaque enfant ou figurera le nom du milieu d'accueil et le numéro de téléphone de l'animateur responsable.

Le déplacement des enfants se fera via les transports en commun, à pied ou avec les minibus du service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.

G) RYTHME DES ENFANTS

Dès l'accueil, l'animateur veille à respecter le rythme de chaque enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à leur développement et à leurs besoins.

Un planning est affiché dans le local d'animation afin que les enfants et les parents connaissent la « structure de la journée », ce qu'ils vont faire et à quel moment.

Les animateurs proposeront aux enfants un temps d'expression en début de matinée.

Bien que les animateurs proposent à l'enfant des activités, celui-ci a toujours le choix d'y participer ou pas, comme expliqué ci-dessus.

Afin que l'enfant puisse mener le projet proposé dans sa globalité, il est demandé aux parents de respecter dans la mesure du possible l'organisation quotidienne du Centre De Vacances. Les animations se déroulent principalement entre 9h et 16h30.

ENCADREMENT DES ENFANTS

A) ACCUEIL DES ENFANTS

Au moment de l'accueil, l'enfant vit à la fois la séparation avec ses parents et l'entrée dans un monde inconnu ou non. Il est important de créer un climat accueillant pour l'enfant et ses parents. Celui-ci facilitera à la fois la séparation et l'adaptation à un environnement nouveau. Un animateur les accueille en se présentant d'emblée aux parents et à l'enfant. L'animateur s'informe auprès des parents et de l'enfant sur ses habitudes alimentaires, allergies, repos et autres. Ceci afin de mieux connaitre l'enfant et de pouvoir répondre à ses besoins spécifiques. Les animateurs aident l'enfant à faire connaissance avec les autres enfants en proposant des activités favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance au groupe et la connaissance mutuelle. Les animateurs font découvrir au groupe d'enfants l'environnement humain, matériel et l'espace qui lui est réservé. Les animateurs donnent à l'enfant des points de repère et les informations nécessaires lui permettant d'apprivoiser ce nouveau cadre de vie. Tous ces éléments vont favoriser la confiance en soi, l'appartenance à un groupe et la sécurité affective de l'enfant.

B) REGLES DE VIE

Les règles de vie constituent un engagement moral à se comporter avec respect dans les situations du quotidien précisées par celles-ci. Elles sont un ensemble de droits et de devoirs concrets. Elles doivent être mises en application et respectées au quotidien. Les règles sont énoncées positivement et sont réalisées avec les enfants. Chacun est invité à prendre l'engagement en posant sa signature.

Les animateurs responsabilisent les enfants sur le fait que chaque acte a des conséquences positives ou négatives. Dès lors, une sanction adaptée est prévue en cas de non-respect d'une règle. Il est important que l'enfant soit conscient que c'est le comportement qui est sanctionné et non sa personne.

Les objectifs des règles de vie :

- Développer chez les enfants les attitudes de respect de l'environnement, des autres et de soi-même.
- Rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble et de s'épanouir dans le milieu d'accueil.
- Amener les enfants à prendre part à l'élaboration collective des règles.
- Aider les enfants à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.
- Développer l'esprit de coopération par la réalisation d'une œuvre commune.
- Développer la conscience citoyenne à l'intérieur du milieu d'accueil.
- Placer des limites et responsabiliser les enfants.

C) GESTION DE LA SANTE

« Gérer la santé, ce n'est pas seulement soigner les petits bobos ou passer le relais à des spécialistes pour les plus gros. C'est d'abord développer une attitude qui permette à l'enfant d'être « en santé », c'est-à-dire d'évoluer dans un environnement sain et rassurant avec des adultes disponibles, à l'écoute, soucieux de son bien-être, de son épanouissement et des conditions de son développement. »

Brochure « Centre De Vacances » mode d'emploi de l'O.N.E.

L'équipe offre à l'enfant les conditions optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser ; développe des comportements « bien traitants » (respectueux de son rythme et de ses besoins) ; permet à l'enfant de se reposer et dormir dans de bonnes conditions ; veille à sa sécurité.

Un espace où l'on donne les soins est aménagé, on y trouve la pharmacie, la trousse de secours, un cahier médical et une feuille de soins (nom, prénom, date, soin donné, évolution, remarque (s) et la personne ayant pris l'enfant en charge) ainsi que la farde contenant les fiches « Santé ».

Un listing téléphonique reprenant tous les numéros utiles est à portée de main.

D) ALIMENTATION ET HYGIÈNE

L'équipe veille à faire du repas un moment de plaisir et de détente en accordant du temps et de l'importance à ces différentes périodes. Le tout en respectant l'appétit de l'enfant, en donnant de l'eau à boire à volonté ainsi qu'en respectant les habitudes de chacun. Une collation variée et équilibrée est proposée à chaque enfant.

Un réfrigérateur est mis à disposition afin d'y conserver au frais les repas des enfants.

L'équipe met en place une organisation qui permet de respecter les règles d'hygiène.

E) TEMPS DE LA SIESTE



Pour beaucoup de jeunes enfants, le temps de sieste répond à un besoin physiologique. Un espace adapté et spécifique au repos est mis à la disposition des enfants. Le temps de sieste se fait en respectant un rituel qui rend ce moment rassurant pour tous les enfants (histoires, objets transitionnels, ...).

La sieste n'est en aucun cas « obligatoire » et est proposée tout en respectant le rythme de chaque enfant. Pour les enfants n'éprouvant pas le besoin de sommeil, un espace leur sera réservé où ils pourront s'investir dans des activités calmes.

F) CONSEIL DE COOPÉRATION

Le conseil de coopération, c'est la réunion de tous les enfants du groupe avec l'animateur. On y gère la vie en groupe, ce qui va bien et ce qui ne va pas. Soit l'organisation de la vie en groupe, du travail, des responsabilités, des tâches, les relations interpersonnelles, les projets. C'est un lieu de gestion et un lieu de résolution de problèmes. On y développe l'habileté à s'exprimer, de façon claire et respectueuse ainsi que le fait de prendre une part active dans la vie du groupe en se responsabilisant et en apprenant à coopérer.

Il est important pour les animateurs et les enfants d'évaluer les temps passés ensemble. Les retours que nous font les enfants par rapport à leur vécu permettent aux animateurs de réajuster, voire changer, les projets et de se questionner sur leurs pratiques.

Pour les enfants âgés de 5 ans et plus, nous privilégions le conseil de coopération comme outil pédagogique pour prendre du recul sur l'organisation de la vie de groupe et la gestion des conflits.

G) ESPACE DE PAROLES

L'espace de paroles est aussi une réunion des enfants du groupe avec l'animateur.

L'espace de paroles se base sur le principe de la médiation. Il permet de stimuler au sein du groupe l'intelligence émotionnelle et collective de chacun en favorisant l'expression des émotions et en cherchant avec les autres enfants les solutions susceptibles d'y apporter une réponse

adéquate.

Le but de la médiation est de découvrir des modes de résolution de la situation problématique et/ou conflictuelle, pas de désigner des responsables ou des coupables.

En aidant les enfants à identifier leurs émotions, à parler d'eux-mêmes, l'intention de la médiation est de gérer pacifiquement les conflits.

EVALUATION DES OBJECTIFS

A) EVALUATION AVEC LES ENFANTS

Nous faisons participer les enfants à l'évaluation au travers des conseils de coopération pour les 5 ans et plus et des outils visuels pour les plus petits.

- Les conseils de coopération ont lieu une fois par semaine le vendredi (ou un autre jour si une situation d'urgence apparaît). Le faire en fin de semaine permet de prendre du recul par rapport au vécu de la semaine entière. L'enfant y exprimera ses besoins, ses émotions, ses questions et autres points importants pour lui.
- Les outils visuels seront utilisés pour les plus petits. Ceux-ci seront mis en place par les animateurs. Par exemple, cela se fera au travers d'un choix d'émoticônes représentant les émotions de bases ce qui permettra à l'enfant d'exprimer son ressentit et de le partager avec le reste du groupe en y joignant l'expression verbale.

L'animateur aura pour fonction, lors de ces réunions, de veiller à :

- **clarifier** ce qui est dit : reformulation, dire en d'autres mots (ça veut dire la même chose), expliciter, résumer les principales idées, synthétiser.
- **contrôler** ce qui est dit : aider les enfants à prendre la parole, veiller à ce que le sujet ne dévie pas trop, faire respecter l'écoute des autres.
- faciliter: inviter les enfants à extérioriser les sentiments qui font obstacle à la poursuite des objectifs communs (écoute active), faire de l'humour, détendre l'atmosphère. Reformuler d'une manière non-blessante, encourager les enfants à s'exprimer sans blesser et en utilisant des messages clairs.

B) EVALUATION PAR L'ÉQUIPE

Lors du bilan qui se déroule après chaque période de vacances, l'évaluation des objectifs sera établie sur base de critères observables durant les animations. Ils permettront de vérifier l'atteinte ou non des objectifs déterminés. L'évaluation permettra soit de modifier les activités en cours, d'y remédier ou d'évaluer la pertinence des activités effectuées.

RESSOURCES HUMAINES

Le Responsable de projet assure la gestion administrative et la planification horaire, l'aspect pédagogique, la gestion des équipes, et le suivi des partenariats.

L'Animateur(s) référent(s): défini(s) comme « Coordinateur Centre De Vacances » par l'ONE. Leur identification est mise en annexe afin d'en permettre une identification actualisée.

Les Animateurs : personnes de référence pour l'enfant et les parents. Ils veillent au bienêtre et à la sécurité physique et affective de l'enfant. Ils assurent l'organisation pratique du Centre De Vacances.

Des stagiaires peuvent à la fois effectuer leur stage « d'animateur » et renforcer les équipes pendant les périodes de congés scolaires. (Une convention est signée à la fois par l'étudiant, l'école et l'I.S.P.P.C.)

Le Personnel d'entretien: société de nettoyage.

RESSOURCES MATÉRIELLES





Section délocalisée des Flaches.

- Grand réfectoire utilisé comme local d'accueil et d'activités.
- Une cuisine agréée par l'AFSCA.
- Un hall pouvant être utilisé pour certaines animations (jeux, danses, ...)
- La cour des petits, sécurisée et délimitée par un muret. Différents jeux sont dessinés sur le sol (une marelle de 1 à 10 et une chenille de 1 à 20).
- La cour des grands est sécurisée par un grillage ; un préau est aménagé devant l'accès principal du bâtiment. On y trouve également des jeux dessinés sur le sol (une course trophée et un carré de 1 à 100).
- Une plaine, espace vert à l'arrière de l'école.
- Un parking est situé face à la maison de village et accessible par le sentier à l'arrière du bâtiment des maternelles.
- Un espace Agora comprenant un terrain de football, un terrain de basket et un mur d'escalade.

Section délocalisée de Bertransart.

- Trois locaux d'animations et d'activités.
- Deux préaux intérieurs où sont organisés différentes disciplines sportives, des jeux,
- Deux grandes cours de récréation délimitées pour les grands.
- Une cour exclusivement réservée aux petits avec un module « petit train ».

Le matériel.

« Les Marcheurs » ont la possibilité de faire une commande de matériel didactique varié avant chaque période de vacances. Celui-ci sera utilisé et mis à disposition des enfants lors des activités et animations prévues par l'animateur.

Du matériel spécifique (cirque, psychomotricité, grimage, ...) peut être réservé au service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C. pendant une durée limitée. Des jeux sont également disponibles auprès de la coordination ATL de Châtelet.

Lors des sorties extérieures nécessitant un moyen de transport « les Marcheurs » ont la possibilité de disposer du bus communal.

ACCESSIBILITÉ

Notre Centre De Vacances offre un accueil accessible à tous sans aucune discrimination.

Plusieurs documents sont demandés aux parents lors de l'inscription :

Le dossier d'inscription;

3 vignettes de mutuelle;

Fiche santé;

Les réservations se font via le site internet « ISPPC / Activités / Accueil 0-12 ans / Centre de vacances et stages ». Les réservations sont prépayées et ne peuvent être postposées ou remboursées. Sauf, si le parent remet un justificatif d'absence valable (certificat médical, attestation de l'employeur, ...). Les réservations sont valides si les animations sont payées. Le prépaiement des animations constitue la preuve de réservation. Une collation par jour est offerte à l'enfant.

LES PARTENAIRES

A) PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Confier son enfant est un acte important, c'est pourquoi il est indispensable pour l'enfant comme pour ses parents d'établir une relation de confiance avec les personnes qui vont accueillir et prendre en charge les enfants. A différents moments de la semaine, par le biais de l'accueil, les animateurs et les parents sont amenés à se rencontrer.

Les parents représentent des partenaires « ressources » du milieu d'accueil avec qui il y a lieu de favoriser la complémentarité en développant des relations de qualité. En tant que partenaires ressources, ils sont notamment informés sur le projet du milieu d'accueil et consultés sur son évolution. Cette relation entre parents et accueillants ne peut s'établir que sur base d'une confiance réciproque. Par le dialogue, les animateurs se renseigneront sur les attentes des parents concernant les habitudes, les désirs et les besoins de leur enfant.

Lorsqu'une équipe communique aux parents les engagements qu'elle souhaite prendre et le sens de ceux-ci, il s'agit déjà d'une participation. Les parents participent à la compréhension de ce qu'il se passe avec leurs enfants.

B) PARTENARIATS AVEC LA COMMUNE

En partenariat avec la commune de Gerpinnes depuis plus d'une dizaine d'années, nous collaborons à différents niveaux :

- Participation régulière à la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.);
- Participation à un Comité d'accompagnement en vue de mettre en place et/ou améliorer les partenariats entre la commune et l'I.S.P.P.C., faire le bilan des différentes activités menées par l'I.S.P.P.C. en partenariat avec la Commune, amener et trouver des solutions par rapport aux difficultés rencontrées. Ce comité réunit les différentes personnes partenaires : Echevins de la petite enfance et de l'enseignement, Directions d'école, Coordinateur ATL et PCS, Coordinations, gestionnaires relais et pédagogiques du service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.
- Occupation des locaux de la Commune et mise à disposition du bus communal.

C) AUTRES PARTENARIATS

Nous établissons également des collaborations avec les partenaires locaux : commerces, bibliothèque, ferme, écurie de Joncret, Cellule des Sports Communale, Accueil Temps Libre, Plan de Cohésion Sociale, ... Nous sommes aussi en partenariat avec la Cellule des Sports de Charleroi et le Plan de Cohésion Sociale de Châtelet.

PUBLICITÉ

L'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (I.S.P.P.C.) a dans ses services un service communication.

Il permet la réalisation d'outils visant la mise en avant de nos actions et la connaissance de nos services:

- Un site internet : www.ISPPC/Activités/Accueil 0-12ans/Centre de vacances et stages;
- La réalisation d'affiches ;
- La réalisation de prospectus.

Pour chaque période de vacances, nous utilisons ces outils pour communiquer sur les thèmes abordés, les âges ciblés et l'organisation pratique du Centre De Vacances.

Nous utilisons ces mêmes moyens pour diffuser l'organisation d'un évènement plus spécifique tel qu'une fête de fin de vacances, un spectacle, une exposition,

Nos partenaires nous proposent également d'utiliser leurs outils de communication tels que le journal communal, les sites Internet, les valves d'affichage, ...

TABLE DES MATIERES

PROJET	D'ACCUEIL CENTRE DE VACANCES : « LES MARCHEURS »	. 2
PRÉSEN	TATION DU MILIEU D'ACCUEIL	. 2
INTROE	DUCTION	. 2
HISTOR	IQUE	. 2
FINALI	гÉ	. 3
PUBLIC	ET ENVIRONNEMENT	. 3
PUBLIC	CIBLE	. 3
LES MIS	SIONS D'UN CENTRE DE VACANCES	. 4
	PÉDAGOGIE	
	TFS	
=	TIFS GÉNÉRAUX	
	TIFS SPÉCIFIQUES	
	S MIS EN PLACE	
	TTÉS	
ORG	ANISATION DES ÉQUIPES	
A)	TAUX D'ENCADREMENT	
B)	QUALIFICATION DU PERSONNEL	
C)	FORMATION DES ÉQUIPES	6
D)	ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES	6
E)	COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE	7
F)	CONTINUITÉ D'ACCUEIL	7
G)	EVALUATION DE L'ÉQUIPE	7
PRÉI	PARATION DES ACTIVITÉS	. 8
A)	DES RÉUNIONS D'ÉQUIPES	8
B)	MÉTHODOLOGIE	8
C)	RÉPARTITION DES ENFANTS	9
ORG	ANISATION DES ACTIVITÉS	.9
A)	LES TEMPS DE TRANSITION	9
B)	LA PARTICIPATION DES ENFANTS	9
C)	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	10
D)	TYPES D'ACTIVITÉS	10
E)	TEMPS LIBRE	11

F)	ORGANISATION DES SORTIES	11
G)	RYTHME DES ENFANTS	12
ENC	ADREMENT DES ENFANTS	13
A)	ACCUEIL DES ENFANTS	13
B)	REGLES DE VIE	13
C)	GESTION DE LA SANTE	14
D)	ALIMENTATION ET HYGIÈNE	14
E)	TEMPS DE LA SIESTE	14
F)	CONSEIL DE COOPÉRATION	15
G)	ESPACE DE PAROLES	15
EVALUATION DES OBJECTIFS		15
A)	EVALUATION AVEC LES ENFANTS	15
B)	EVALUATION PAR L'ÉQUIPE	16
RESSO	OURCES HUMAINES	16
RESSO	OURCES MATÉRIELLES	17
ACCES	SSIBILITÉ	18
LES PAR	RTENAIRES	18
A)	PARTENARIAT AVEC LES PARENTS	18
B)	PARTENARIATS AVEC LA COMMUNE	19
C)	AUTRES PARTENARIATS	19
PUBLICI	ITÉ	19